Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260309-2026_02_27_08-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-02-27-08

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 8
- Présents : 8
- Votants : 8
- Procurations : 0

Date de la Convocation : 18 février 2026
Date de l'affichage : 18 février 2026

Le vingt-sept février deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, maire.

PRÉSENTS : CADIOU Bruno, BOTHOREL Gérard, BEUZIT Nicole, OGER Thibaud, POULIQUEN François, QUENTRIC Magalie, ABGRALL Pauline et CRENN Roland.
ABSENTS EXCUSÉS : aucun
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CRENN Roland

Objet : Présentation de devis
Travaux de maintenance campanaire et réfection du chemin du yelen

Vu la délibération n° 2022-10-05-08 en date du 11 octobre 2022 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, notamment pour la passation et la signature des marchés publics dans la limite de 2 000 €,

Monsieur Le Maire présente deux devis.

Concernant la maintenance campanaire de l'église communale

Dans le cadre du contrôle périodique des installations campanaires de l'église communale, il a été signalé la nécessité de procéder à plusieurs travaux, à savoir :

- la fourniture de deux ensembles de tirage complets pour les cloches n°1 et n°2, actuellement en mauvais état,
- la fourniture et la pose d'un moteur de volée électrique pour la cloche n°2, avec capot de protection,
- la fourniture d'une ligne électrique de télécommande basse tension pour capteurs optiques.

Le devis correspondant s'élève à 2 653,05 € H.T., soit 3 183,66 € T.T.C.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260309-2026_02_27_08-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-02-27-08

Un second devis est en attente concernant la réfection du plancher situé au niveau du clocher, dont l'état de dégradation soulève des questions de sécurité. Cette partie pourra potentiellement faire l'objet d'un subventionnement de la DRAC, contrairement aux travaux précédemment présentés.

Concernant la réfection du chemin du Yelen

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de procéder à la réfection du chemin rural dit « du yelen », actuellement en très mauvais état.

Le devis présenté pour la fourniture de matériaux (cailloux) s'élève à 3 440 € H.T., soit 4 128 € T.T.C.

Les agriculteurs exploitant les terrains desservis par ce chemin ont été sollicités ; ils se sont tous engagés à assurer bénévolement le transport des matériaux depuis la carrière jusqu'au chemin concerné. La commune assurera la mise en œuvre et l'étalement des matériaux afin de rendre le chemin praticable.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **8** voix pour :

- **VALIDE** les devis suivants :
  - Société ARTCAMP (DF1215) pour un montant de 2 653,05 € H.T. / 3 183,66 € T.T.C
  - Carrières LAGADEC (Devis du 27/01/2026) pour un montant de 3 440 € H.T. / 4 128 € T.T.C.
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis.

Fait à Locmélar, le 5 mars 2026

Le Maire,
Bruno CADIOU

Le secrétaire de séance,
Roland CRENN

MAIRIE DE LOCMELAR 29400 FINISTERE